

B.F.E.M.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

N° 95-187
du registre du contrôle de l'année

BREVET DE FIN D'ETUDES MOYENNES

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 84-990 du 11 Septembre 1984 portant création et organisation de l'examen du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (B.F.E.M.) modifié par le décret n° 90-1464 du 28 Décembre 1990.

Vu le procès-verbal en date du 28 juillet 1995 de la commission d'examen du Centre de Lycée Siguabo (Figuinchor) ' session de 1995)

délivre le BREVET DE FIN D'ETUDES MOYENNES (B. F. E. M.)

à M Abdoulaye Badiy Sy
né (e) le 13 Août 1979 - Diannah

Signature du titulaire



Fait à Dakar, le 11 Septembre 1995

Le Ministre

Pour le ministre et par délégation
le chef de la commission
des examens et concours

MAMADOU MAR